

1

Présentation de la formation

Le brevet d'animateur fédéral est le premier niveau de diplôme. Il permet d'animer et d'encadrer un groupe en autonomie au sein d'une association FSCF. La formation allie la technicité aux valeurs éducatives de la Fédération : ouverture, respect et épanouissement de chacun.

Prérogatives : Encadrement pour l'initiation, le loisir. Le brevet d'animateur fédéral ne permet pas d'encadrer contre rémunération.

2

Objectifs de la formation

À l'issue de votre cursus, vous serez capable de :

1. Concevoir une séance d'entraînement adaptée à l'âge et au niveau des marcheurs
2. Animer un groupe en garantissant la sécurité des marcheurs
3. Enseigner les fondamentaux techniques
4. Participer activement à la vie associative

3

Conditions d'entrée en formation

- Âge : selon étape d'entrée – révolus au 1er jour de formation
- Licence : être licencié à la FSCF sur la saison en cours
- Niveau technique : débutant

4

Contenu de la formation **selon les conditions, le PSC et l'UFF peuvent être réalisés avant ou après l'AF1*

Premiers secours citoyens (PSC)*

7 heures

Dès 10 ans

- Protéger
- Apprécier l'état de la victime
- Alerter les services d'urgence
- Réaliser les gestes de premiers secours

Dès 17 ans

29 heures

Animateur fédéral niveau 1 (AF1)

- Participer à la conception d'une séquence
- Assister pédagogiquement une séance
- Prendre en main un petit groupe en sécurité
- Maîtriser les termes techniques basiques de la discipline

Unité de formation fédérale (UFF)*

12 heures

Dès 15 ans

- Se situer dans le milieu associatif et fédéral
- Appréhender les différents publics accueillis en milieu associatif
- Maîtriser les bases de la conduite de projet

Expérience de 50h minimum (XP50h)

- 20h d'animation d'un groupe en association FSCF (observation et assistantat)
- 30h d'observation et/ou de participation à la vie associative

Animateur fédéral niveau 2 (AF2)

43 heures

Dès 18 ans

- Concevoir une séance dans sa globalité
- Mener une séance
- Organiser la sécurité
- Maîtriser les connaissances générales

5

Tarif de la formation

Les tarifs sont fixés par chaque organisateur fédéral, pour plus d'informations, consultez le calendrier des formations.

6

Contact

formation@fscf.asso.fr